



54^{ème} Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

VENDREDI 24 JUIN 2022
Salle de Spectacle
A MONTBAZENS

POUVOIR

Je, soussigné,

Président(e) du club de :

Numéro d'affiliation :

Donne pouvoir à Madame, Monsieur :

Membre de mon association _____

Membre du club de : _____

pour me représenter et participer aux votes lors de cette 54^{ème} Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du District Aveyron Football en application de l'Article 12.3 des Statuts du DISTRICT AVEYRON FOOTBALL.

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts. Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président. Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 5 clubs, y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

Cachet de Cachet de Club (Obligatoire)

Le (la) Président(e)